

INTITULE DU POSTE
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

ENSA PARIS-EST_2021-775292_MCF_TPCAU CAT 2

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

INTITULE LONG DU POSTE
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

Maître de conférences / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Catégorie 2

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

ELEMENTS ADMINISTRATIFS (A compléter par le BCPRE)

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MCF
Catégorie	A
Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2022

LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)

Région	Ile de France
Département	Seine et Marne
Adresse	12 avenue Blaise Pascal – Champs sur Marne – 77447 Marne la Vallée Cedex 02

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)

L'ENSA de Paris-Est est fondée sur un projet pédagogique centré sur l'incidence des mutations urbaines et techniques sur l'acte de bâtir.

L'enseignement du projet est conçu comme la transformation d'un territoire. Il se nourrit d'interactions permanentes à l'intérieur d'un cadre théorique contenant l'histoire sociale et morphologique de la croissance urbaine, et une culture technique intégrant au corpus habituel de la discipline l'étude des grandes infrastructures territoriales. L'ambition de l'école est de prendre toute la mesure des préoccupations environnementales contemporaines et de réviser la pédagogie de l'architecture en conséquence, tant en projet et en construction que dans les cours de théorie et d'histoire.

Cette approche, toujours pluridisciplinaire, a conduit à définir, au sein du premier cycle, quatre grands champs de connaissances complémentaires à l'enseignement du projet architectural proprement dit : « histoire et théorie », « cultures constructives », « représentation », « territoire ».

Des transversalités entre le projet et les autres disciplines (construction, territoire, etc.) sont organisées fréquemment. Elles offrent l'occasion d'exercices spécifiques (projets, workshops, etc.).

Après le tronc commun d'enseignement de licence, le master est organisé en quatre filières d'approfondissement combinant enseignement théorique et projet :

« Architecture & experience », dirigée par Éric Lapierre ; « Matière à penser » par Marc Mimram ; « Fragments », par Ido Avissar ; « Transformation », par Paul Landauer.

Cette identité pédagogique se renforce également grâce à des partenariats multiples avec des établissements d'enseignement supérieur

1 500 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par l'ENSA)

L'École dispose d'une unité de recherche, l'« Observatoire de la condition suburbaine », rattachée à l'UMR AUSSER, qui est également composante de recherche de l'Université Gustave Eiffel, dont le champ scientifique s'étend de l'évolution des formes urbaines récentes à l'analyse environnementale et au jeu des acteurs décisionnels.

L'école a pour ambition aujourd'hui de donner une place plus importante à la recherche. Cette ambition se décline à trois niveaux :

1. Développer la recherche doctorale et l'accueil des doctorants en constituant un véritable « parcours recherche » dans le cursus du second cycle ;
2. Faire émerger de nouvelles problématiques de recherche en s'appuyant sur les problématiques propres aux enseignements spécifiques de notre école : les 4 filières de master et les formations post-diplôme ;
3. Augmenter les partenariats facilités par notre position privilégiée au sein d'un campus universitaire – singulière pour une école d'architecture francilienne –, préciser la place que peut prendre l'architecture dans le champ plus large des savoirs universitaires et faire valoir les apports conjoints de la théorie, de l'histoire et de la pratique du projet d'architecture pour envisager les territoires et négocier la transition qu'appellent les préoccupations environnementales.

3 000 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution (A compléter par l'ENSA)

La filière de master « Matière à penser », créée à la fondation de l'école, participe fortement à son identité. En effet, c'est en son sein que le partenariat conduisant au double diplôme d'architecte-ingénieur est préparé avec l'Ecole des Ponts ParisTech au travers de la formation Structure et architecture depuis 15 ans.

La filière se propose d'explorer le projet d'architecture à partir d'une hypothèse : l'Architecture se construit (aussi). Le construit ne se limite pas à la mise en œuvre mais s'appuie sur un savoir théorique qui permet d'élaborer un projet à partir de sa matérialité. Cette dernière est la manière de donner sens à la matière à travers un choix délibéré, l'ambiance qu'elle façonne, sa facture, son appartenance au monde celle de son extraction, de sa transformation, de sa fabrique, de son élaboration savante dans le projet.

La filière Matière à penser comprend ainsi le séminaire sur deux semestres (S8 et S9) et une pédagogie de projet sur quatre semestres menant au PFE.

L'enseignant. -e devra coordonner l'équipe pédagogique de cette filière de master et s'assurera du confortement et du développement du partenariat avec l'Ecole des Ponts. Il/elle veillera à la cohérence générale de la filière, à la progression entre les semestres et à l'articulation entre le séminaire et les ateliers de projet. Il/elle devra lui-même enseigner dans le cadre de deux ateliers de projet et dans le séminaire.

L'enseignant-e devra également présenter une proposition de cours magistral positionné en licence dans le champ « cultures constructives ».

Il est attendu une participation active de l'enseignante au sein de l'équipe de recherche de l'École (l'OCS, UMR AUSser 3329). Il/elle devra également contribuer à développer des liens avec d'autres laboratoires de recherche sur les sujets de l'Observatoire, aussi bien sur le campus de la Cité Descartes / Université Gustave Eiffel qu'en France et à l'international.

3 000 caractères au maximum, espaces compris

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

1 500 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (A compléter par l'ENSA)

La politique d'embauche de l'ENSA Paris-Est vise à améliorer la représentation des femmes au sein de ses effectifs conformément aux objectifs du plan d'égalité professionnelle hommes/femmes de l'établissement.

1 - Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant(e) recruté(e) devra être un(e) architecte justifiant une solide expérience de la maîtrise d'œuvre et de l'enseignement.

Il ou elle devra être en capacité de coordonner une équipe d'enseignants et construire un enseignement, d'encadrer un atelier de projet, d'intervenir en séminaire et de dispenser des cours magistraux.

Il ou elle sera amené(e) à encadrer une équipe sur la base d'un projet pédagogique qu'il ou qu'elle aura conçu.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant(e) recruté(e) sera amené(e) à assumer des missions de coordination pédagogique, des responsabilités d'expertise

et d'évaluation, la participation à des jurys ainsi qu'aux instances de l'école. Il ou elle participera aux travaux menés par l'équipe de recherche « Observatoire de la condition suburbaine » (OCS-AUSser), aux séminaires, réunions de laboratoire et à l'élaboration des appels à projet.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

L'enseignant -e recruté-e devra être architecte DPLG ou HMONP, avoir développé une pratique professionnelle marquée par une relation solide à l'ingénierie. Par ailleurs, il/elle devra avoir développé une pratique d'agence portant notamment sur la production d'ouvrages complexes ou d'infrastructures et avoir une parfaite connaissance des règles applicables et de la production contemporaine de ce type de programmes.

3 000 caractères au maximum, espaces compris

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (*ne pas modifier*)

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Mentions légales à faire figurer obligatoirement dans le champ de l'offre PEP

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (*textes encadrant les opérations de recrutement*)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Paris-Est

CANDIDATURE (*A compléter par l'ENSA*)

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2022>

Personne à contacter

Sophie Perdrial – Secrétaire Générale – Sophie.perdrial@paris-est.archi.fr

Autre personne à contacter

(Inbal Haddad – Coordinatrice pédagogique – inbal.hadda@paris-est.archi.fr)

Adresses électroniques uniquement